



Entre deux Guiers, le 11 août 2025



METROPOLE SAVOIE
Bâtiment Evolution
25, rue Jean Pellerin
73000 CHAMBERY

→ 11th pour
env. du
dessie

N/Réf. : CB/CA/TLC/AL/RM/ 2025-578
Contact : urbanisme@cc-coeurdechartreuse.fr

Objet : Avis sur la procédure de modification simplifiée n°2 du SCoT Métropole Savoie

Monsieur le Président,

Conformément au code de l'urbanisme et en tant que SCoT voisin, vous m'avez transmis le 16 juillet 2025 votre projet de modification simplifiée n°2 du SCoT Métropole Savoie relatif à la traduction des objectifs de réduction de la consommation d'ENAF en application de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Je vous remercie de cette sollicitation.

Les éléments apportés par la procédure s'inscrivent pleinement dans le respect de votre projet territorial et la trajectoire de sobriété foncière à 2040, le tout en adéquation avec les enjeux d'habitat et de mixité identifiés.

Je tiens à saluer par ailleurs l'intégration de la notion de qualité des sols dans votre stratégie d'aménagement climatisée.

La modification simplifiée n°2 du SCoT Métropole Savoie n'appelle pas de remarque supplémentaire de la part de notre EPCI.

Le service urbanisme de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse reste disponible sur les suites données à cette procédure, le cas échéant.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

